



Livret de rentrée

Ecole Saint-Martin de Jauche

Année scolaire 2026-2027

Rue de l'Hulpeau 9
1350 Jauche

019 63 50 92
0471 59 83 00

direction@ecolesaintmartin.be

www.ecolesaintmartin.be



Chers parents,

Bienvenue à l'école Saint-Martin pour cette année scolaire 2026-2027.

Ce livret de rentrée est destiné à apporter toutes les informations qui pourraient s'avérer utiles, à vous et vos enfants.

Afin d'en faciliter la lecture, celui-ci est subdivisé comme suit :

I.Organigramme de l'école

II.Règlement d'ordre intérieur de l'école

III.Règlement d'ordre intérieur de l'Accueil Extrascolaire

IV.Horaire des cours

V.Renseignements pratiques (par ordre alphabétique)

VI.Agenda



Les nouveautés par rapport à l'année scolaire précédente sont accompagnées d'une icône :



Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question que la lecture de ce livret pourrait soulever.

Je vous souhaite une excellente année à l'école Saint-Martin .

Valérie Godefroi
Directrice

I.Organigramme de l'école

Pouvoir Organisateur

- Président : Philippe BRUYNINX
- Trésorier : Philippe BRUYNINX
- Secrétaire : François LEZAACK
- Administrateurs : Etienne GILOT – Pascal de Roubaix - Jan GORIS
- Membres : Héloïse FONTAINE - Marie-Josée MARCHAL- Jean-Marie STIENLET- Abbé Bertin KIMPANZA –

Direction : Mme Valérie GODEFROI (0471 59 83 00)

Equipe enseignante:



Section maternelle

Mme Sumitra Deliège
Mme Fabienne Devos
Puéricultrice : Mme Stéphanie Custers
Cours de psychomotricité : Mme Cécile HOUBART

Section primaire

1ère et 2ème années : Mme Marion Laroche
3ème et 4ème années : Mme Céline FRANCOIS
5ème et 6ème années : Mme Isabel Pablos
Polyvalence : Mme Coralie Dorval et Mme Elodie Nulens
Cours de néerlandais : Mme Muriel DE ROY
Cours de gymnastique : Mme Charlotte WILLEMS

Comité des fêtes (CDF)

- Monsieur Levecq Geoffrey - Mr Mathieu De Buyst -Mr Defort Joachim- Mme Degrez Julie- Mme Vandamme Aurore - Mme Charlotte Peters

Conseil de participation

Il est important de renforcer les liens entre la famille et l'école, et d'y promouvoir une participation constructive des parents. Cette participation des parents à la vie de l'école est effective grâce au conseil de participation auquel participent différentes composantes, parmi lesquelles les parents.

- Représentants des parents : Christelle Héraux (maman de Lukas) cheraux2002@gmail.com, Catherine Boigelot (maman des enfants Pirard) catherinepobo@hotmail.com et Mr Dimitri Magoche (papa de Gabriel et Noémie) dimitri@magoche.be
- Représentants de l'équipe enseignante : Mme Céline François - Mme Fabienne Devos
- Représentants du PO : Philippe Bruyninx - François LEZAACK

PMS

Centre PMS libre de Jodoigne : 010 81 26 27

PSE

Centre de santé libre de Wavre : 010 22 45 51



II.Règlement d'ordre intérieur de l'école

Pour le bien-être et la sécurité de nos enfants, nous vous demandons de respecter ces quelques règles avec nous, l'équipe éducative.

Alimentation:

Prévoir des collations et des boissons saines (pas gazeuses et / ou très sucrées).

Le mercredi est le jour de la collation saine (fruit, compote, ...).

Ne pas donner de chewing-gum, de chips, de sucettes,

Privilégier les gourdes plutôt que les canettes et bouteilles en verre.

Tenue vestimentaire:

Prévoir des chaussures adéquates aux jeux extérieurs (qui tiennent correctement aux pieds afin d'éviter des accidents).

Porter des vêtements propres, décents et non provocants, sans son ni lumière. Pas de maquillage.

Nominer les vêtements. Vérifier au jour le jour que votre enfant n'a rien oublié.

Ce qui reste à la maison :

Les jouets, les jeux électroniques et montres connectées.

Les GSM , les MP 3

Les rollers, planches à roulettes, jeux dangereux, cartes "Panini"

Les objets de valeur

Les objets tranchants

L'argent

Hygiène:

SOS poux ! Surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants.

Veiller à une hygiène corporelle quotidienne.



Respect du cadre scolaire:

Le cartable de votre enfant est prêt et complet à son arrivée à l'école.

Veiller à bien fermer la grille en entrant ou en sortant de l'école.

Ne pas rentrer dans les bâtiments pendant les heures de classe.

Respecter les heures de l'horaire scolaire.

Signaler au titulaire ou à l'enseignant concerné le moindre problème.

Prévenir si vos enfants restent exceptionnellement à la garderie ou plus tard que 18h00.

Notre école est un lieu d'accueil et d'apprentissage. N'hésitez pas à nous rencontrer, nous sommes disponibles, à votre écoute dans la mesure du possible mais respectez les horaires de cours et prévoyez les rencontres hors des heures nécessitant la présence de l'enseignant en classe.

Ce partenariat assurera le développement harmonieux des enfants que vous nous confiez.

Notre école a pour mission de former des enfants responsables et respectueux des autres.

Un règlement d'école est établi avec les enfants lors des différents conseils de classe et d'école.

Tout élève ne respectant pas les règles est susceptible de se voir appliquer une sanction. La punition sera donnée par un enseignant ou un surveillant.



III.Règlement d'ordre intérieur de l'accueil EXTRASCOLAIRE (Garderie)

Accueillantes :

Mme Céline DEPREZ (0488 60 95 61) et Mme Yana MOLOCHNA

Prix de l'accueil extrascolaire (AES) :

Gratuit de 8h00 à 8h30 et de 15h20 à 15h45 et le mercredi jusque 12h30.

Matin : 6h30 – 7h30 : 1,80€ et 7h30 – 8h : 0,90€. ✓

Soir : 15h45 – 16h45 : 1,80 €, 16h45 – 17h45 : 1,80€ et 17h45 – 18h : 0,70€ (Après 18h : 4€ supplémentaires). ✓

Pour l'AES du soir et du mercredi, une réduction de 50% est appliquée à partir du deuxième enfant.

Mercredi : 12h30 - 15h : 4 € 15h - 18h : 4 € supplémentaires (Après 18h : 4€ supplémentaire) ✓

Journée pédagogique : 8€ la journée, 4€ la ½ journée. ✓



Les frais d'AES et d'étude sont déductibles fiscalement.

Accueil du matin:

Les enfants sont accueillis à partir de 6h30 par les accueillantes, les enseignantes surveillent les enfants de 8h15 à 8h30.

L'accueil a lieu à l'AES - réfectoire jusqu'à 8h. Ensuite, les enfants sont pris en charge dans la cour par un(e) enseignant(e).

Les enfants qui arrivent tôt peuvent apporter leur petit déjeuner.

Afin de sécuriser l'AES, les parents sont invités à amener leur enfant auprès du surveillant (le matin) et à lui signifier son départ (le soir).

Toute information concernant un enfant (soins, médicaments à administrer, ...) doit être signalée par une prescription du médecin et par écrit via le journal de classe Une fiche de l'accueil extra-scolaire doit également être complétée.

Accueil du soir:

Les enseignantes surveillent les enfants de 15h20 à 15h45.

Les accueillantes surveillent les enfants de 15h45 à 18h dans la cour si le temps le permet, sinon dans le local AES.

Prévoir une collation et une boisson saines pour le goûter.

A la fin de leur étude dirigée, les élèves viennent directement à l'AES.

Afin de sécuriser l'AES, les parents sont invités à signifier le départ de leur enfant auprès du surveillant.

Si vous chargez une tierce personne de reprendre votre enfant à l'école, veuillez au préalable en informer personnellement le surveillant ou le signaler par écrit dans le journal de classe.

En cas de retard, les parents sont tenus d'en informer personnellement l'accueillante : Mme Céline Deprez via le fixe de l'école 019 63 50 92.

L'AES du mercredi après-midi est encadrée par Mme Céline Deprez de 11h30 à 13h15, ensuite les enfants de St Martin rejoignent ceux de St Joseph. Il est donc impératif de prévenir Mme Céline si votre enfant reste plus tard que 13h le mercredi.

Le règlement d'ordre intérieur de l'école est également applicable à la garderie.

Les enfants doivent respecter le matériel de la garderie. En cas de casse volontaire, le remplacement sera demandé.



Horaires de l'accueil

	MATIN	MIDI	SOIR
LUNDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h
MARDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h
MERCREDI	6h30 -> 8h15	11h30 - 18h00	A Saint-Joseph
JEUDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h
VENDREDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h



IV. Horaire des cours



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h25	8h25	8h25	8h25	8h25
12h05	12h05	11h30	12h05	12h05
13h30	13h30	/	13h30	13h30
15h20	15h20	/	15h20	15h20

V.Renseignements pratiques



Absences:

A l'école primaire:

Si votre enfant s'absente, veuillez prévenir l'école le plus rapidement possible. Veuillez à compléter le justificatif d'absence et à le remettre à son titulaire dès son retour. Une absence de plus de deux jours doit obligatoirement être couverte par un certificat médical. Les rendez-vous chez le médecin (sauf spécialiste) doivent être pris en dehors des heures de cours.

Une absence pour raison(s) familiale(s) DOIT être explicite !

A l'école maternelle:

A partir du 1^{er} septembre 2020, l'obligation scolaire concerne tous les élèves qui atteindront l'âge de 5 ans au plus tard le 31 décembre 2026. Donc les enfants de 3^{ème} maternelle sont en obligation scolaire. Toute absence devra être justifiée comme pour les élèves de primaire.

Pour les élèves d'accueil, de 1^{ère} et 2^{ème} maternelles, les absences ne doivent pas être justifiées mais nous insistons sur une fréquentation régulière.

Animations pédagogiques:

Des animations pédagogiques (visites, spectacles, théâtre, ...) permettant l'ouverture au monde et à la culture seront organisées tout au long de l'année en fonction des possibilités et des propositions. Ces activités sont obligatoires. Il vous sera demandé le cas échéant une participation aux frais. Seules les absences justifiées par un certificat médical permettront un remboursement de ces frais.



L'éveil aux langues :

L'Eveil aux langues prône une démarche qui :

- Développe des attitudes de tolérance et d'ouverture à la diversité linguistique et culturelle
- Renforce l'intérêt pour les langues en développant des aptitudes susceptibles de faciliter l'apprentissage d'une langue étrangère
- Assure le développement de savoirs relatifs aux langues en installant des références aidant à la compréhension d'une société démocratique, tolérante, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Ces activités seront données en maternelle et 1^{ère} /2^{ème} primaire à raison d'une heure/semaine.
Nous n'hésitons pas à profiter des richesses des parents parlant une langue étrangère.

Cours de néerlandais dès la 3^{ème} primaire à raison de 2 périodes par semaine.

Assurances :

En cas d'accident survenu à votre enfant dans l'enceinte de l'école, une déclaration d'accident peut être demandée auprès de la direction qui vous précisera la procédure à suivre. Le document doit être complété le plus rapidement possible.

BEDANKT

Bulletins

En primaire, les bulletins seront remis aux dates suivantes :
Novembre, mars et juin

En maternelle, les élèves retournent régulièrement avec leurs travaux. Ils reçoivent un cahier de vie qui les suit de la 1^{ère} à la 3^{ème} maternelle.

Deux moments de rencontre avec les enseignantes : décembre et juin

Classes extérieures (un an sur deux) :
Pas cette année



Conseil communal des enfants:

Dans chaque école de l'entité, des enfants de 5^{ème} primaire sont élus pour participer au Conseil Communal des Enfants.

Etude dirigée :

Une étude dirigée par un enseignant est organisée pour les enfants de la section primaire les lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30. (si assez d'élèves inscrits)

Celle-ci est payante au prix de 3.00€.

Les parents sont tenus d'inscrire leur enfant via le formulaire papier . Les enfants inscrits sont dans l'obligation d'aller à l'étude.

Les parents sont tenus de préciser par écrit les jours de présence de leur enfant.

L'étude dirigée ne décharge pas les parents de la vérification du travail de l'enfant.



Natation :

Les cours de natation ont lieu le mardi à Plopsaqua. L'organisation des différents groupes vous sera envoyée par mail.

Tarif : 3.50 € (seront comptabilisés sur le virement mensuel) et 1.50 euros avec abonnement à Plopsaqua (copie à fournir à Mme Charlotte avant le début des cours).

En raison de la hausse des tarifs, le transport en bus pour la piscine sera désormais facturé 2€ par enfant, une participation demandée aux familles car la commune ne peut plus en assumer la totalité du coût. ✓

Equipement : un maillot, un bonnet de bain de l'école (facultatif - 5€ via virement), des brassards pour les maternelles, un essuie et un peigne. Les shorts et les caleçons sont interdits. Evitons de porter des objets de valeur, les vols dans les vestiaires ne sont pas couverts. En primaire, tous les élèves de la classe accompagnent (nageurs et non nageurs).



Education physique :

Les élèves de l'école primaire participent chaque semaine à une leçon d'éducation physique donnée par Mme Charlotte.



Equipement :

Une paire de pantoufles de gym ou de baskets, une paire de chaussettes de rechange, un short bleu ou noir, le t-shirt de l'école (facultatif) ou un t-shirt blanc. Pour commander le t-shirt de l'école, s'adresser à Mme Charlotte (6€ à régler via virement).

Le sac de gym reste à l'école. Les enfants ramènent leurs effets à la maison lors des congés pour les laver. Il est toujours utile de marquer le nom des enfants sur ces vêtements.

Psychomotricité:

A l'école maternelle, des cours de psychomotricité sont dispensés par Madame Cécile. Il est demandé aux parents de vêtir leur enfant d'un training ces journées-là.

Ouverture à la technologie :

A l'heure où les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de notre vie tant professionnelle que privée, il est primordial de préparer les élèves l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Pour atteindre ces objectifs, notre école s'est inscrite au projet "Ecole Numérique » : Le numérique pour mieux comprendre le monde. L'école est équipée de tableau interactif et possède plusieurs ordinateurs convertibles ainsi que de tablettes.



Paielements :

La majorité des transactions financières se font par virement. Une facture vous parviendra par courrier en fin de mois. Les relevés sont payables dans les 15 jours de leur envoi, sur le compte : BE51 0682 4741 1762.

Les factures impayées au terme d'une année scolaire seront reportées l'année suivante.

En s'inscrivant à l'école, les parents s'engagent contractuellement à payer les frais obligatoires.

Les transactions financières se font par virement. Une facture vous parviendra par courrier en fin de mois.

Les relevés sont payables dans les 15 jours de leur envoi, sur le compte : BE51 0682 4741 1762.

Les factures impayées au terme d'une année scolaire seront reportées l'année suivante.

En s'inscrivant à l'école, les parents s'engagent contractuellement à payer les frais obligatoires.



Repas chauds

Les commandes se feront uniquement via Ekilibre ainsi que le paiement.
Les repas chauds sont livrés tous les jours sauf le mercredi.



Tarifs :

- Repas maternel : 4,20 € (potage, plat, dessert)
- Repas primaire : 5,25 € (potage, plat, dessert)
- Potage : 0,64 €

Les repas chauds débuteront le lundi 31 août 2026.



Réunions de parents:

Une réunion d'informations se tiendra le mardi 8 septembre à 18h, suivi d'un apéro. Elle se déroulera dans un premier temps dans la cour et ensuite vous rejoindrez la titulaire en classe.

Vous pourrez y recueillir des informations sur notre mode de travail et le fonctionnement de la classe. La présence des parents y est fortement souhaitée.

D'autres réunions seront programmées au cours de l'année afin d'obtenir des renseignements sur le comportement et sur le travail de vos enfants. Les réunions parents - enseignantes seront organisées la semaine suivant la remise du premier bulletin et du bulletin de fin d'année. Il est bien entendu possible de rencontrer l'enseignante de votre enfant en dehors de ces réunions à votre demande.

Sortie des classes :

Les élèves autorisés à rentrer seuls à domicile (mot écrit des parents) sont sous la responsabilité des parents dès qu'ils quittent l'enceinte de l'école.

Prière de nous signaler par écrit (dans le journal de classe) ou par téléphone si votre enfant doit retourner avec une personne tierce.

Transport scolaire :

Notre école organise le transport scolaire via un service de bus gratuit organisé par la Wallonie en vue d'assurer une offre complémentaire pour les déplacements domicile-école.

Inscription via la direction.

Communications:

Toutes les informations vous seront transmises par mail ou par l'application SDUI.

N'hésitez pas à nous contacter par mail, par téléphone ou un petit mot dans le journal de classe de votre enfant.



VI. Agenda

Festivités :

Lundi 24 août :	Rentrée
Mardi 8 septembre :	Réunion de parents & apéro
Lundi 21 septembre :	Photos
Vendredi 11 décembre :	Marché de Noël
Dimanche 31 janvier :	Diner de l'an neuf
Vendredi 16 avril :	Journée portes-ouvertes
Samedi 5 juin :	Fancy-Fair

Congès scolaires :

Du 19 octobre au 30 octobre :	Vacances d'automne
Le 2 novembre:	Fête des morts
Le 11 novembre :	Armistice
Du 21 décembre au 1er janvier :	Congé de Noël
Du 22 février au 5 mars :	Congé de détente
Le 29 mars :	Lundi de Pâques
Du 26 avril au 7 mai :	Vacances de Printemps
Le 6 mai :	Ascension
Le 17 mai :	Lundi de Pentecôte
Le 2 juillet :	Dernier jour d'école

Journées pédagogiques :

Le lundi 28 septembre 2026
Le vendredi 12 février 2027



N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site pour les dernières informations :

www.ecolesaintmartin.be